

Date:
10/04/2026

Ech : 1:50



**Soleil
Levant**

Construction de 30 logements collectif
345 rue du Levant
01360 LOYETTES

PLAN DE PRÉ-COMMERCIALISATION

N° LOT

A 21

Type

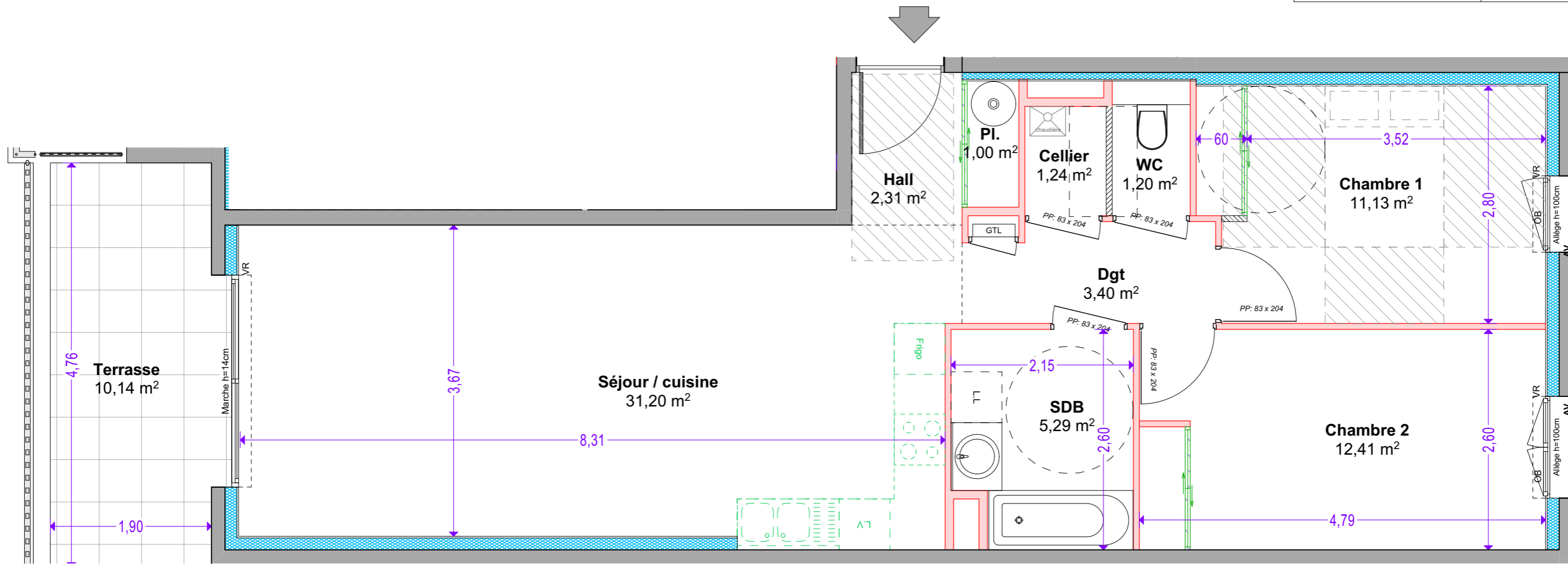
T3

Etage

R+2

Surface habitable

69,18 m²



	Porte de placard (en option)
	Soffite / Faux plafond
	banquette
AV	Allège vitrée
OB	Oscillo battant
VR	Volet roulant

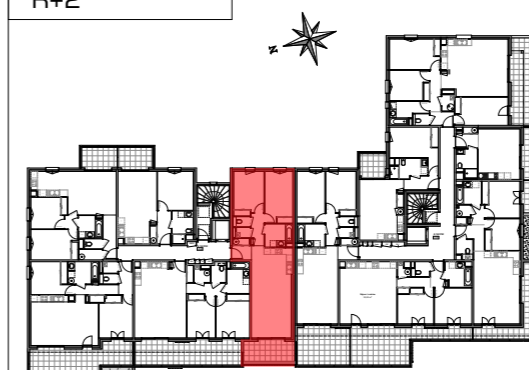
Tableau des surfaces

01	Hall	2,31
02	Pl.	1,00
03	Séjour / cuisine	31,20
04	Dgt	3,40
05	Cellier	1,24
06	WC	1,20
07	SDB	5,29
08	Chambre 1	11,13
09	Chambre 2	12,41
		69,18 m²

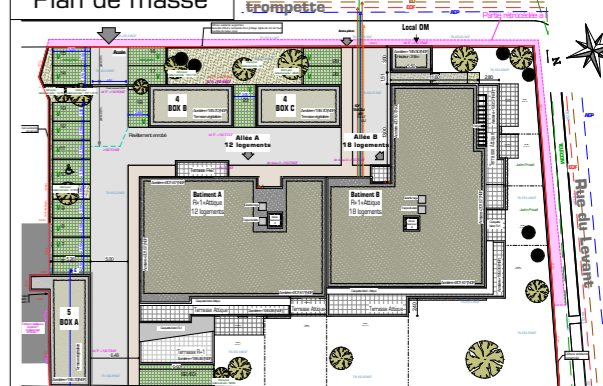
Extérieur

01	Terrasse	10,14
----	----------	-------

R+2



Plan de masse



Ce plan est susceptible d'être légèrement modifié en fonction des nécessités techniques de la réalisation en ce qui concerne les dimensions libres et l'équipement. Les retombées, soffites, encoffrements, faux-plafonds, canalisations, radiateurs ou convecteurs, ne sont pas figurés et ne pourront fonder aucune réclamation en cas de présence. La surface habitable de logements peut varier en fonction de techniques de construction choisies, de l'établissement des plans d'exécution et des normes techniques. Ainsi, il est expressément convenu qu'une tolérance de surface est admise. Toutes les variations de cotes (tant au niveau d'une pièce que de la longueur totale) ou de surfaces entraînant des différences à 5% de la surface habitable vendue ne pourront fonder aucune réclamation. Sur les hauteurs de seuils indiqués il faut rajouter l'épaisseur du dormant de la porte fenêtre qui est de l'ordre de 6 à 8 cm. A la livraison, le terrain pourra présenter des différences de niveau dues à la topographie naturelle du lieu, au calage des voiries, et aux contraintes techniques liées à la construction. Les surfaces des jardins ne seront définitives qu'après bornage du terrain. Les meubles et éléments de cuisine dessinés sur ce plan ne sont qu'indicatifs. Seuls seront fournis les équipements figurants sur le descriptif annexé à l'acte de vente.

YAPICI
CONSTRUCTION

MCARCHITECTE
AGENCE D'ARCHITECTURE
Michael Cordeiro